



le fil de Noailly



Édito

En cette rentrée 2022, nous (l'équipe du Fil) avons décidé de réaliser une sorte de méditation introspective (= une réunion !) afin de revoir légèrement les contours de notre cher canard local. Nous avons pris en compte les principaux événements qui se déroulent à Noailly, la motivation des uns et des autres et les écrits potentiels que les noaillerots peuvent nous confier. Ainsi, à compter de janvier 2023, le fil paraîtra fin janvier, fin avril, fin juillet et enfin mi-novembre. Aussi, nous nous vous proposerons un contenu dense au moins une fois sur deux. Nous souhaitons étoffer le fil avec davantage d'informations de nos commissions ; avec vos témoignages, vos réactions, vos coups de gueule aussi ; et enfin avec des reportages, en particulier auprès de nos nombreuses associations. Par ailleurs de nouvelles rubriques feront leur apparition. Alors n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du fil (lefildenoailly@gmail.com) ou sur papier via la boîte aux lettres de la mairie.

Toute l'équipe du Fil vous remercie d'avance pour votre contribution.

PS : Nous avons deux petites infos supplémentaires à vous communiquer. Le comité des fêtes de Noailly organise un casse-croûte samedi 28 octobre dès 8 heures (parking du city stade). Par ailleurs, nous vous informons que chaque jeudi une marche est organisée. Nous l'annonçons systématiquement sur Panneau pocket (si vous ne l'avez pas encore, l'appli est à télécharger sur votre smartphone).



Inauguration du circuit historique



Dès 9h30, dimanche 18 septembre, l'association Noailly Histoire et Patrimoine conviait les Noaillerots à une visite guidée de notre village.

Lucas Dessertine, Président de l'association, a su captiver la 20aine de participants sur l'histoire de Noailly, la visite de la chapelle et de l'église.

A 11 h, le parcours de 10 kms a été officiellement inauguré par la coupe du ruban tricolore marquant ainsi la transition du travail du projet au travail terminé, suivi du traditionnel vin d'honneur.

Quelques participants ont également décidé de suivre les différents totems explicatifs tout au long de ce parcours. Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles pour ce travail permettant de mettre en lumière l'histoire de notre beau village (circuit présenté sur le feuillet ci-joint)



Pique-nique communal

C'est sous le soleil, dans le parc de la MTL, qu'une trentaine de Noaillerots de tous âges se sont retrouvés pour le 1er pique-nique communal du 3 septembre dernier.

Un très bon moment passé ensemble.

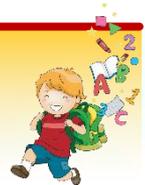
Après avoir partagé le repas, discussion et pétanque ont clôturé cette journée.

Merci à tous les participants et rendez-vous pour une seconde édition l'année prochaine.



Les p'tits Filous

Retour à la normale . . .



Pour cette nouvelle rentrée scolaire, les enseignants ont pu retrouver leurs élèves dans les conditions habituelles. Pas de masque permettant de voir enfin l'expression des visages lors de cette première journée de reprise : sourires crispés pour certains, inquiétude et angoisse pour d'autres, mais aussi quelques pleurs chez les plus petits.

Plus d'interdiction de brassage de groupes. La cour de l'école a pu retrouver une vie normale laissant échapper les cris d'enfants qui se défoulent, les rythmes des ballons qui rebondissent. Les récréations collectives vont à nouveau permettre aux petits de jouer avec les grands.

Malgré un nombre important d'élèves de CM2 partis pour le collège, 90 élèves ont donc fait leur rentrée à l'école du village, accueillis par une équipe pédagogique grandement remaniée. En effet, quatre enseignants ont quitté l'école laissant la place à quatre nouvelles têtes.

Tout d'abord, Aurélie BRESSON (à droite sur la photo de droite) remplace Aurore JAUBERT en CM1/CM2. Elle est nommée à titre définitif. Pauline LAMBRET-DESSALLES (à gauche sur la photo de droite) remplace Margaux POUSSARDIN-CHARDON dans la classe maternelle et complètera le mi-temps d'Adrien FOURNEYRON. Laurie PARDON (à gauche sur la photo de gauche) a pris la place de Sophie ARLAUD et de Cédric COQUIN. Elle assurera la décharge du directeur (jeudi) et le complément du temps partiel de Catherine VAREILLE (mardi). Quant à Alexis LADRET (à droite sur la photo de gauche), il complètera le temps partiel d'Aurélie BRESSON (mardi) en CM1/CM2.

Organisation des classes :

- ☞ Mme LAMBRET-DESSALLES et M. FOURNEYRON accueillent 23 élèves dans la classe maternelle : 2 TPS, 13 PS et 8 MS.
- ☞ La classe de M. MICHEL Fabien (directeur) est composée de 9 GS et 11 CP (20 élèves). Mme PARDON Laurie assure les cours les jeudis (jour de direction).
- Mmes GROUILLER Patricia, MASSON Léticia et JUBITANA Shirley, toutes les trois ATSEM aident les enseignants des deux classes ayant des maternelles.
- ☞ 8 CE1 et 11 CE2 sont pris en charge par Mme VAREILLE Catherine et Mme PARDON Laurie (mardi).
- ☞ Enfin 15 CM1 et 13 CM2 participent aux cours de Mme BRESSON Aurélie aidée par M. LADRET Alexis (mardi).

Comme vous pouvez le constater, de nombreux élèves quitteront l'école dans les deux années à venir. Il est important de scolariser le maximum de noaillerots dans l'école du village.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'école (04.77.66.62.03).



Opération « Nettoyons le village »

Vendredi 30 septembre, les 90 élèves de PS à CM2 répartis en plusieurs équipes ont parcouru les chemins du village pour ramasser les déchets des fossés, des trottoirs et des parkings. Encore de nombreux déchets ont été trouvés par les élèves. Un gros travail de sensibilisation est encore nécessaire auprès des enfants mais aussi des adultes.



DATES À RETENIR

23 juin 2023 : fête de l'école à la MTL

30 juin 2023 : pot de fin d'année

7 juillet 2023 : début des vacances d'été

L'équipe enseignante

Pour cette rentrée scolaire, nous avons souhaité interroger Madame Aurélie Bresson, l'institutrice des CM1-CM2, nouvellement affectée à Noailly.



Bonjour Aurélie, pouvez-vous retracer votre parcours en tant qu'enseignante avant d'arriver à l'école de Noailly ?

J'ai été remplaçante sur l'école de Belmont pendant 7 ans j'ai toujours été rattachée là-bas en fait tout en faisant plusieurs remplacements de Roanne à Belmont.

Pouvez-vous nous parler de vos études et de votre parcours universitaire ?

J'ai commencé par une première année en fac de psychologie à Lyon puis j'ai passé une double licence psycho et sciences de l'éducation. J'ai ensuite obtenu mon Master MEEF (métier de l'enseignement de l'éducation et de la formation). Enfin j'ai passé le concours et l'ai obtenu. En Master 2 j'étais alors à mi-temps dans une école maternelle de Saint-Étienne et passais l'autre moitié du temps à la fac de Saint-Étienne.

Pourquoi vous êtes-vous dirigée vers les métiers de l'éducation ?

J'ai toujours été attirée par le monde de l'enfance. A 17 ans j'ai d'ailleurs passé mon BAFA.

Comment s'est passée votre rentrée scolaire sur Noailly ?

Très bien. Les collègues, les enfants et les parents sont adorables. J'enseigne à 28 élèves de CM1-CM2. C'est un effectif conséquent mais les enfants sont agréables et volontaires dans l'ensemble. Ces précédentes années à Belmont j'avais souvent trois voire quatre classes à gérer donc là seulement deux niveaux c'est finalement relativement peu.

Comment vous sentez-vous dans ce métier. Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

J'apprécie particulièrement la liberté dont je dispose. En effet, tout en respectant les programmes imposés, j'aborde les contenus assez librement. On peut ainsi varier les supports et mettre en place beaucoup de projets durant l'année. Les difficultés que nous pouvons rencontrer sont liées à l'évolution des enfants qui parfois sont moins respectueux des règles et de l'enseignant. Il est donc essentiel que les familles et l'école fassent corps et véhiculent les mêmes valeurs.

Par exemple quel projet préparez-vous pour cette année scolaire ?

Je peux citer un projet sur le patrimoine de la commune et le vélo, en collaboration avec les écoles de Briennon et de Riorges. Nous mènerons ce projet avec Catherine Vareille et les CE1-CE2.

Quelle est la matière que vous aimez le plus travailler avec vos élèves ?

J'aime beaucoup travailler les sciences car on peut faire beaucoup d'expériences, je trouve que c'est souvent intéressant pour les élèves d'allier pratique et théorie.

Même si ça fait peu de temps que vous êtes à Noailly, comment se passent les relations avec les élèves et les parents ?

J'ai été assez surprise car lors de la réunion de rentrée je crois que c'est la première fois que tous les parents se sont déplacés, donc a priori c'est très bien parti, les parents me semblent investis.

Nous remercions chaleureusement Mme Bresson d'avoir accepté cette interview.

Le Fil d'actu



Conseils Municipaux des 3 juin et 27 juillet 2022

Modalités de publicité des actes pris par les communes :

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. La commune de Noailly acte la publicité par publication papier (secrétariat de mairie) afin de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés et de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Tarifs cantine scolaire :

Madame Domingues présente aux membres du conseil l'évolution du budget dédié à la cantine pour 2019 et 2021. Une nette augmentation des dépenses est constatée (denrées et personnel) alors même que le nombre de repas diminue. Il est signalé que le prix des repas sur les communes alentours est plus élevé. La cantine étant un service public, la commune apportera toujours un soutien financier mais ce dernier doit être raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe comme suit les tarifs des repas pris au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2022 : 4.20 € pour les enfants et 4.50 € le repas de Noël ; 6 € pour les adultes et 6.50 € le repas de Noël.

Tarifs garderie :

Les recettes sont loin de combler les dépenses liées à ce service et de ce fait la commune finance les 2/3 du service. Le tarif facturé aux familles de Noailly est seulement une participation financière, le coût réel de la garderie est en effet 3 fois plus élevé. Par ailleurs, le constat est fait que le tarif en vigueur est dérisoire par rapport à d'autres communes. Des solutions devront être trouvées vu la prochaine réorganisation des services et le nombre d'enfants présents en garderie du soir (par rapport au matin).

Le Conseil Municipal, fixe à compter de la rentrée scolaire 2022, à :

1 € les tarifs de la garderie [du matin (7 h – 8h 20) - du soir 1 (16h30-17h15) – du soir 2 (17h15-18h30)] et

1 € l'étude (16h30-17h15)

Conseil municipal enfants : Suite à l'intervention de Monsieur PETIT auprès des enfants du Conseil, une exposition sur le devoir de mémoire pourrait avoir lieu courant 2023 à Noailly. Ce projet porté, par l'Association Histoire et Patrimoine, permettrait aux enfants de jouer un rôle notamment de communication auprès des Noaillerots.

Borne à incendie : un administré demande le déplacement de la borne pour déplacer son entrée de maison – coût de l'opération 3402.42 € - la demande est mise en attente

Aire de camping-car : les PAV seront déplacés pour permettre le raccord de l'aire à l'assainissement du local technique (micro station) et la dalle certainement enlevée – le coût total des travaux s'élève à 13 461.12 € TTC

Cimetière : le conseil accepte le devis de l'ossuaire pour un montant de 2 526 € TTC et l'extension pour 5 220 € TTC (6 cases avec tablette) – il ne donne pas suite à la proposition pour les cavurnes

Passage à gué Noailly/St Germain : les travaux devraient débuter en avril mai 2023 pour un montant total de 130 093.92 € TTC par la pose de cadres en béton – une subvention départementale pourra être sollicitée par les 2 communes.

Le Fil d'infos, en bref

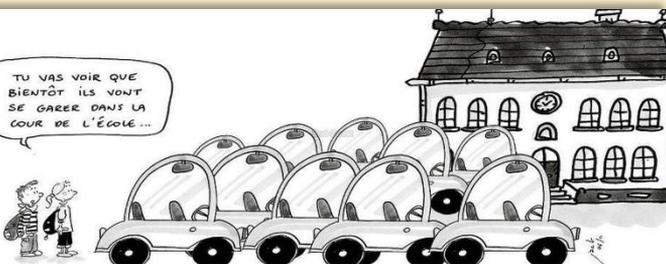


Un arrêt supplémentaire à Balière pour les transports scolaires

Depuis cette rentrée, un nouvel arrêt a été validé sur la ligne 05210 – Noailly Charlieu. Le bus passe le matin à 7h20 (du lundi au vendredi) et revient à 17h50 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 13h le mercredi.

Un nouvel outil pour nos cantonniers

Depuis maintenant quelques semaines, la commune s'est dotée d'un tout nouveau tracteur. Ce matériel permettra notamment d'effectuer l'entretien de nos chemins (broyage, accotement etc...) ainsi que le chargement et déchargement de matériaux.



Stationnement école

Nous rappelons aux parents que plusieurs parkings à moins de 100 mètres de distance de l'école et entièrement gratuits sont à leur disposition rue de la mairie et vers le gîte. Nous sommes toujours en posture Vigipirate niveau « sécurité renforcée – risque attentat » d'où la présence des barrières.

Eclairage public : passage en LED

Depuis début septembre, chacun a pu remarquer la présence d'installateurs du SIEL (Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) dans le bourg, faisant suite à la décision du Conseil Municipal du passage en LED de l'éclairage public. Une baisse d'intensité de l'éclairage de 50 % sera effective de 23h à 5h du matin dans le courant du mois d'octobre. Ces investissements permettront de réaliser de substantielles économies d'énergie pour notre commune.

Chiens errants

La mairie est de plus en plus sollicitée concernant la divagation d'animaux sur la commune. Même si les maires sont habilités à intervenir afin de mettre fin à la divagation des animaux en les emmenant notamment à la SPA pour Noailly, il est important de rappeler l'article 1385 du code civil qui prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

